



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 28 octobre 2020

CADRES COURRIER JUSQU'À QUAND ALLONS-NOUS TOUT ACCEPTER ? TROP C'EST TROP

La crise sanitaire a bon dos pour excuser les réorganisations sauvages au courrier, après un simulacre de concertation avec les organisations syndicales, après consultation des CHSCT au pas de charge en pleine période de congés et avis négatifs dans la majorité. Pour la première fois, le Comité Technique National a aussi rendu un avis négatif à l'unanimité des Organisations Syndicales.

Ces organisations ont néanmoins été mises en place dès la rentrée.

Les cadres courrier ont donc, une fois de plus, dû expliquer ces réorganisations, ou plutôt ces désorganisations aux collègues facteurs. C'est la casse des services courrier qui est mise en place, ni plus ni moins. C'est la fin de la distribution totale du courrier le samedi et donc de la qualité de services à laquelle sont tant attachés les postiers, et notamment les cadres.

Pour les cadres courrier, c'est le management à distance, des prises de fonction sans formation préalable ni tutorat, des dépassements d'horaire à répétition et la fin de l'équilibre déjà bien fragile vie privée/vie professionnelle.

L'accord scélérat sur les conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants de 2017 a défini le cadre de travail de l'encadrement au courrier. La CGT ne l'a pas signé, tant la mascarade était grande. Sans compter que, l'encre à peine sèche, La Poste l'avait déjà bafoué.

Cet accord a vu la création des ROP (Responsables Opérationnels). La promotion vers le III 1 a été un vrai plus, mais à quel prix !

Ces collègues, ces nouveaux cadres, assurent non seulement leur partie de management, mais en plus ils assument trop, voire quotidiennement, les tâches d'exécution de cabine et de distribution, particulièrement les jours de sécable. Des journées qui commencent à 07h00 et qui finissent à 17h00. Selon ce même accord, ils ne devraient faire que 50% d'exécution maximum.

Les ROP n'en peuvent plus. Pour preuve, les nombreux arrêts maladie dont ils sont victimes.

La Poste veut mettre en place des équipes autonomes ou autoportées. En conséquence, le taux d'encadrement va continuer de baisser. Laisser faire, c'est abandonner les perspectives de carrière.

La seule alternative pour les ROP sera de devenir responsable d'équipe pour être débarrassé des tâches d'exécution. Mais cette fonction va encore exister pendant combien de temps ?

Enfin, tout cela serait peut-être moins pénible si la reconnaissance était là... Même pas !

Car peut-on parler de reconnaissance au vu du montant des parts variables non négociables d'à peine 500 € bruts pour la plupart des cadres, et des absences de revalorisation de salaires pour près de la moitié d'entre eux.



DERNIÈRES NOUVELLES :
LA POSTE OUVRE DES NÉGOCIATIONS.
SON MOT D'ORDRE : EMPLOYABILITÉ...
ALLONS-NOUS TOUT ACCEPTER ?

POUR QUE LA POSTE PUISSE PLEINEMENT S'INSCRIRE DANS LE « MONDE D'APRÈS », NOUS AVONS BESOIN DE VRAIES AVANCÉES POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, ET D'UNE RÉELLE RECONNAISSANCE QUI SE TRADUISENT PAR :

- Un véritable **VOLANT DE REMPLACEMENT** à l'encadrement.
- **L'EMBAUCHE DE PERSONNELS**, formés et soutenus dans les équipes permettant d'assurer l'ensemble des tâches d'exécution.
- **L'EMBAUCHE DE CADRES** en nombre suffisant, formés et accompagnés.
- Une vraie **REVALORISATION DES SALAIRES ET CLASSIFICATIONS**,
et une vraie **RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL**.
- **LE RESPECT DES HORAIRES COLLECTIFS ET LA FIN DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES GRATUITES.**
Ils ont aussi droit à une vie privée !
- **DES MOYENS MATÉRIELS ET DU PERSONNEL SUPPORT**
pour pouvoir gérer les équipes humainement,
dans le respect du code du travail et des règles de sécurité.
- Lorsqu'une situation de travail objective
nécessite la mise en place d'astreinte,
il faut que celle-ci soit **RECONNUE**
ET DONNE DROIT À COMPENSATION de manière spécifique.

ALORS OUI ! L'UNION FÉDÉRALE DES CADRES CGT-FAPT DIT:
-CHICHE POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
-CHICHE POUR UN RÉEL PROGRÈS SOCIAL ET POUR LE SERVICE PUBLIC,
-CHICHE POUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES !!!
-CHICHE POUR TON MONDE D'APRÈS, CADRES VOTONS CGT !!!

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso) → pro

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)